



Le conseiller municipal Bruno Paternot veut lutter contre la pollution lumineuse. PHOTO L.D.

À Montpellier, le plan lumière est lancé

POLLUTION

Fruit d'un travail de trois ans, le plan lumière prend forme petit à petit dans la métropole de Montpellier. Dans l'optique de réduire la pollution lumineuse et ainsi réaliser des économies monétaires et d'énergie.

Les affichages lumineux installés de part et d'autre dans les rues des communes de la métropole de Montpellier la nuit, c'est bientôt terminé. Le plan lumière se met en route avec pour objectifs de réaliser des économies, autant financières qu'environnementales. « Avec le confinement, il y a eu un changement des mentalités, tout le monde est d'accord pour dire que c'est une absurdité de laisser éclairer quand il n'y a personne », observe Bruno Paternot, conseiller municipal délégué à l'esthétique lumineuse et l'ambiance sonore.

Ce plan prend la forme « d'une étoile à cinq branches, de façon à ne pas hiérarchiser les objectifs ». La première est esthétique, afin de mettre en valeur le patrimoine des communes, tels les travaux d'embellissement sur la place de la Comédie. Un objectif également économique dans un contexte d'inflation et d'explosion

des coûts énergétiques, avec le passage des éclairages publics en LED afin « de réduire de 80% les dépenses énergétiques », précise Bruno Paternot. Les plages horaires d'éclairage seront aussi diminuées.

En ligne de mire, l'environnement, pour réduire la pollution lumineuse et voir à nouveau les étoiles la nuit mais aussi pour prendre en compte la biodiversité. « Il faut savoir que 60% des insectes pollinisateurs sont des animaux nocturnes, note l' élu. Si ces derniers disparaissent à cause des excès de lumière, il n'y aura plus de pollen, donc plus de fruits et l'espèce humaine sera menacée. »

« Il y aura 29 scénarios différenciés sur la Métropole »

Bruno Paternot, conseiller municipal délégué à l'esthétique lumineuse

Pour autant, il ne s'agit pas de tout éteindre à la nuit tombée. En effet, des endroits anxieux peuvent jouer sur le sentiment d'insécurité des habitants. C'est en ce sens que Bruno Paternot organise des marches avec les riverains des différents quartiers - la dernière ayant lieu dans le quartier de la Mosson. « Nous leur demandons quels endroits les inquiè-

tent, comme des parkings, détaille l' élu. Mais également aux personnes malvoyantes ou âgées pour éviter des situations à risques. » La dernière branche concerne la partie sociétale : les éclairages seront adaptés en fonction des activités et du trafic. « Les besoins ne sont pas les mêmes partout. Nous allons basculer dans une gestion différenciée avec 29 scénarios pour l'adapter à chaque territoire », souligne Bruno Paternot.

Si ce plan ne concerne pour l'instant que le public, le privé va devoir suivre. « D'abord nous balayons devant notre porte, puis nous ferons des préconisations avant de sanctionner les entreprises », avertit Bruno Paternot. Un arrêté de 2018 - la seule loi contre la pollution lumineuse - confie un pouvoir aux collectivités. Si les règles concernant l'éclairage ne sont pas respectées, les récalcitrants se verront infliger une amende de 7 500 euros. Néanmoins, la loi ne se limite qu'à l'affichage extérieur. « Certains ont trouvé la combine et affichent à l'intérieur des cafés », soupire l' élu.

Toutefois, ils représenteraient une minorité. Véritable prise de conscience écologique ou envie de faire des économies ? « Le fait qu'économie rime avec écologie est une aubaine, reconnaît Bruno Paternot. Quand on parle avec le privé, il y a une cohérence qu'ils entendent, du bon sens. Mais la crise énergétique a bien aidé. »

Louis Dupin

Montagnac : la mairie vend l'eau sous le manteau

GESTION DE L'EAU

Alors que la gestion de l'eau est au centre des préoccupations liées à l'environnement, la mairie de Montagnac dans l'Hérault a décidé de vendre en toute discrétion une profonde nappe phréatique à la marque Cristaline. Une décision déplorée par les associations citoyennes du territoire.

Le réchauffement climatique n'a pas épargné la région et son climat méditerranéen, un constat particulièrement difficile pour l'agriculture, la viticulture, l'élevage, et toutes les professions dépendant du travail de la terre. Entre des périodes de sécheresse de plus en plus longues et des déficits de précipitations, le monde agricole peine à survivre, sans que des solutions sur le long terme ne soient pour l'instant trouvées. Alors quand la mairie de Montagnac dans l'Hérault, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, décide de céder le seul forage qui donne accès à la réserve d'eau contenue dans une nappe phréatique profonde, qui couvre une surface de 715 km², les associations citoyennes et groupements de professionnels du monde agricole sont sidérés.

« On a quand même à ce jour des précipitations seulement égales à deux fois ce qui tombe dans les climats subsahariens », déplore Henri Loison, président du Comité des Usagers du Bassin de Thau. « On veut vider les nappes phréatiques, c'est ça la gravité de la situation, et pour enrichir une structure ca-

pitaliste ». De quoi se poser des questions sur les priorités de la municipalité de Montagnac, qui a décidé de vendre une ressource d'eau naturelle qui, selon une étude du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de 2016, possède un potentiel de production de 287 m³/h et qui, selon les collectifs d'agriculteurs « pourrait alimenter 20 000 personnes pendant quinze ans ».

Pour que l'eau reste un bien commun

Ce projet sonne faux pour les agriculteurs, viticulteurs et pour les personnes qui ont suivi ce dossier, comme Sylvain Carrière, député (LFI) de la huitième circonscription de l'Hérault et originaire de Montagnac. Selon lui « c'est une aberration qu'en 2023 on fasse ce type de projet. Les ressources en eau manquent à Montagnac. On connaît des sécheresses sans précédent. En 2011 la mairie a dû distribuer des bouteilles d'eau donc le problème ne date pas d'hier », s'inquiète-t-il. « On brade une ressource en eau, on la brade au capital ». Cette vente soulève de nombreux problèmes : les domaines viticoles présents sur la zone ne sont par exemple même pas raccordés à l'eau potable. Au-delà de la question de l'eau se pose aussi la problématique d'artificialisation des sols puisque va être créée sur 15 km² des zones de mise en bouteille en plastique pour produire de 500 000 à 1,5 million d'emballages par jour selon les pronostics de l'entreprise. Comme entendent bien le rappeler Sylvain Carrière et les collectifs d'agriculteurs de Montagnac, « l'eau doit être un bien commun et pas une marchandise » et ce projet est « une aberration écologique ».

Zoé Loritano



Des périodes de sécheresse de plus en plus longues touchent la France. PHOTO DR